

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 10, 2025

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:15 p.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Divisions 30 and 31 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

Senator David M. Arnot (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening, honourable senators. We're meeting to continue our study of the subject matter in Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025, specifically the elements contained in Divisions 30 and 31 of Part 5.

Today's purpose is intended to allow members to discuss the divisions under study, reflect on the testimony received thus far and provide the analysts with drafting instructions for the draft report we will examine at our first meeting in February of 2026. I should note that the Honourable Minister of Justice and Attorney General Sean Fraser has confirmed his appearance before the committee on Bill C-15 on Wednesday, February 4, 2026. As per steering committee's plan, the committee will proceed to finalize and adopt its report shortly following the testimony of the minister.

Do the members have any observations they would like to put forward? I have one observation from Senator Oudar, and I will speak to another matter.

I have five observations, but there is an issue. The issue is that they are in English only, and I feel strongly that they should be in French. I have spoken to some colleagues, and they have advised me, as has the clerk, that if I put these amendments forward, I could read them, and then they would be translated into French by the interpreters. I have copies for all the senators. There are five of them. They are based on the testimony of witnesses, and they are meant for discussion purposes. I don't feel strongly about any of these observations other than I believe they are in compliance with the testimony. So it is up to the committee to decide whether they want to support them or not.

Does anybody have an objection if I distribute these five observations in English to all members of the committee?

An Hon. Senator: I don't have an objection.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 10 décembre 2025

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 26 novembre 2025, le Comité poursuit son examen de la teneur des éléments des sections 30 et 31 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Le sénateur David M. Arnot (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir, chers collègues. Nous nous réunissons pour poursuivre notre étude du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, plus précisément les éléments contenus dans les sections 30 et 31 de la partie 5.

L'objectif d'aujourd'hui est de permettre aux membres du comité de discuter de certaines sections à l'étude, de réfléchir aux témoignages reçus jusqu'à présent, et de fournir à nos analystes des instructions pour la rédaction du rapport préliminaire que nous examinerons lors de notre première réunion en février 2026. Je tiens à souligner que le ministre de la Justice et procureur général, M. Sean Fraser, a confirmé sa présence devant le comité pour discuter du projet de loi C-15 le mercredi 4 février 2026. Conformément au plan établi par le comité directeur, le comité procédera ainsi à la finalisation et à l'adoption de son rapport peu après le témoignage du ministre.

Les membres du comité ont-ils des observations à formuler? Je vois que la sénatrice Oudar souhaite intervenir, puis je vais aborder un autre sujet.

Je souhaite en effet formuler cinq observations, mais il y a un problème. Ces observations ont été consignées uniquement en anglais, alors que je suis convaincu qu'elles devraient également l'être en français. J'en ai parlé à certains collègues, qui m'ont conseillé, tout comme le greffier, que si je présentais ces amendements, je puisse les lire, puis ils seraient traduits en français par nos interprètes. Je dispose d'ailleurs de copies pour tous les sénateurs. Mes cinq observations sont fondées sur les témoignages de nos invités, et elles sont destinées à alimenter nos délibérations. Je n'ai pas d'opinion particulière sur ces observations, si ce n'est que je crois qu'elles sont conformes aux témoignages des invités. Il appartient donc au comité de décider s'il souhaite y donner suite ou non.

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que je fasse circuler à tous les membres du comité un document en anglais contenant ces cinq observations?

Une voix : Je n'ai aucune objection.

Senator Simons: Were they circulated earlier?

The Chair: No.

Senator Simons: May we see a copy of them?

The Chair: Yes. That's what we are going to do.

[*Translation*]

Senator Simons: Is it only in English?

[*English*]

Senator Miville-Dechêne: Yes. Read them — they will be translated —

Senator Simons: By the interpreters as we read them. Okay.

Senator Miville-Dechêne: If you have an objection, you —

[*Translation*]

Senator Simons: I do not need it, but maybe for the others.

[*English*]

The Chair: Senators, we just opened the meeting. I failed to ask the senators to identify themselves knowing that Senator Tannas and Senator Batters wouldn't be here until now, so now I will ask you to identify yourselves for the record.

Senator Batters: Senator Denise Batters from Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

[*Translation*]

Senator Oudar: Manuelle Oudar from Quebec.

[*English*]

Senator Prosper: Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

Senator K. Wells: Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 territory.

La sénatrice Simons : Ces documents ont-ils été transmis aux sénateurs plus tôt?

Le président : Non.

La sénatrice Simons : Pourrions-nous obtenir une copie?

Le président : Oui, c'est ce que nous allons faire.

[*Français*]

La sénatrice Simons : C'est seulement en anglais?

[*Traduction*]

La sénatrice Miville-Dechêne : D'accord. Et j'imagine que ces documents pourront être traduits...

La sénatrice Simons : Oui, les interprètes vont s'en occuper au fur et à mesure.

La sénatrice Miville-Dechêne : Si quelqu'un a une objection, il peut...

[*Français*]

La sénatrice Simons : Ce n'est pas pour moi, mais peut-être pour les autres.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, nous venons d'ouvrir la séance. Je n'ai pas demandé aux sénateurs de se présenter, sachant que le sénateur Tannas et la sénatrice Batters ne pourraient pas se joindre à nous dès le début. Je vous demanderais donc à présent de vous présenter pour les besoins du compte rendu. Je vous remercie.

La sénatrice Batters : Sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Manuelle Oudar, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : Paul Prosper, Nouvelle-Écosse, sur le territoire Mi'kma'ki.

Le sénateur K. Wells : Kristopher Wells, Alberta, territoire du Traité n° 6.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Busson: Senator Bev Busson, British Columbia.

The Chair: My name is David Arnot, I'm the chair of the committee and I am from Saskatchewan.

Senators, just so it is clear, we're at the point where I have asked the members of the committee whether they have any observations. Senator Oudar has an observation, and there is a copy of that in English and French.

I mentioned to the senators and got permission from the senators who were here to distribute five potential observations; however, they are only in English. As I mentioned earlier, I feel strongly that is an error, and I was advised by the clerk and some members of the committee that if I read them, they would be interpreted and then these observations could be contemplated by the committee.

I have also said I don't feel strongly about any of these observations, but I do believe they are in compliance with the testimony heard. Does anyone have an objection if I read these potential observations in English so they can be translated in French? Any objections?

Senator Simons: Will you read them all together or take them one at a time?

The Chair: What do you suggest? I can read them all at once or one at a time.

Senator Batters: I think it would be helpful, chair, if you read it as you have written it here, and then it will be translated into the format that you anticipated in French as well.

The Chair: Okay, I will proceed on that basis. Senator Oudar, do you want to deal with your observation first? Would you prefer to do that?

[Translation]

Senator Oudar: Go ahead, Mr. Chair.

[English]

The Chair: Everyone has received this, unfortunately only in English. The first one is with respect to the need for clear performance metrics for the Brampton Unified Family Court, Division 30. Witnesses described expected benefits of the Unified Family Court model, but no detailed or measurable performance indicators were provided to assess outcomes related

La sénatrice Simons : Paula Simons, Alberta, territoire du Traité n° 6.

La sénatrice Busson : Sénatrice Bev Busson, de la Colombie-Britannique.

Le président : Je m'appelle David Arnot, je suis président du comité, et je suis originaire de la Saskatchewan.

Mesdames et messieurs, je tiens à préciser que nous en sommes au stade où j'ai demandé aux membres du comité s'ils avaient des observations à formuler. La sénatrice Oudar a formulé une observation par écrit, dont vous trouverez des copies en anglais et en français.

J'ai fait part de ma requête aux sénateurs et j'ai obtenu l'autorisation de distribuer un document contenant cinq observations. Néanmoins, le document en question est uniquement en anglais. Comme je l'ai mentionné précédemment, je suis convaincu qu'il s'agit d'une erreur, et le greffier ainsi que certains membres du comité m'ont informé que nos interprètes allaient se mettre au travail. Nous aurons ainsi bientôt l'occasion d'étudier et de commenter ces recommandations.

J'ai également dit que je n'avais pas d'avis particulier sur ces observations, mais je pense qu'elles sont conformes aux témoignages entendus. Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que je lise le document en anglais afin qu'il puisse être traduit en français? Y a-t-il des objections?

La sénatrice Simons : Souhaitez-vous énumérer toutes les recommandations l'une à la suite de l'autre, ou bien vous concentrer sur une recommandation à la fois?

Le président : Que suggérez-vous? Je peux les lire tous en même temps, ou bien une par une.

La sénatrice Batters : Monsieur le président, je pense qu'il serait utile que vous lisiez le libellé tel que rédigé initialement en anglais, puis il sera traduit en français dans le format que vous aviez prévu.

Le président : D'accord, je vais procéder de cette manière. Sénatrice Oudar, souhaitez-vous nous faire part de vos observations en premier lieu?

[Français]

La sénatrice Oudar : Allez-y, monsieur le président.

[Traduction]

Le président : Tout le monde a reçu ce document, mais uniquement en anglais malheureusement. La première recommandation concerne la nécessité de disposer d'indicateurs de performance clairs pour la section 30 du tribunal unifié des affaires familiales de Brampton. Les témoins ont décrit les avantages escomptés du modèle mis en avant par ce tribunal,

to delay reduction, family law efficiency or access to justice. An observation would potentially be:

The committee encourages Justice Canada, in collaboration with the Government of Ontario, to establish and publicly report clear performance metrics for the Brampton Unified Family Court, including case processing times, resolution rates and impacts on families.

The second one would be concerning transparency in judicial resource allocation across provinces. The rationale for allocating positions to Ontario was explained, but witnesses did not outline if national criteria guide federal decisions on judicial resourcing. An observation could possibly be:

The committee encourages Justice Canada to develop and publish national criteria-based frameworks for allocating judicial positions to support fairness and transparency for all provinces and territories.

The third one is clarification of satisfactory funding for territorial bodies seeking ATSSC support, Division 31. Witnesses indicated that satisfactory funding is determined by the minister without defined thresholds, creating uncertainty for territorial partners. A potential observation:

The committee encourages the development of objective, publicly communicated criteria to guide the minister's assessment of funding adequacy for territorial tribunals requesting ATSSC support.

The fourth is measuring outcomes of the ATSSC modernization. The committee heard modernization would provide important administrative improvements for territorial tribunals. However, specific methods for measuring fairness, efficiency or independence were not detailed. The potential observation is:

The committee encourages ATSSC to adopt and report on standardized performance indicators such as case processing times, accessibility measures and independent safeguards for tribunals supported under Division 31.

The fifth is on monitoring long-term implications of federal-territorial support arrangements. The committee notes the potential risk of long-term territorial reliance on federal administrative services. The potential observation:

mais aucun indicateur de performance détaillé ou mesurable n'a été fourni pour évaluer les résultats en matière de réduction des délais, d'efficacité du droit de la famille ou d'accès à la justice. Une observation pourrait être la suivante :

Le comité encourage Justice Canada, en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, à établir et à rendre publics des indicateurs de rendement clairs pour le tribunal unifié de la famille de Brampton, notamment les délais de traitement des dossiers, les taux de résolution, ainsi que et les répercussions sur les familles.

La deuxième recommandation concerne la transparence dans l'attribution des ressources judiciaires entre les provinces. La raison d'être de l'attribution de postes à l'Ontario a été expliquée, mais les témoins n'ont pas précisé si des critères nationaux guidaient les décisions fédérales en matière de ressources judiciaires. Une observation pourrait être la suivante :

Le comité encourage Justice Canada à élaborer et à publier des cadres nationaux fondés sur des critères pour l'attribution des postes judiciaires afin de favoriser l'équité et la transparence dans toutes les provinces et tous les territoires.

La troisième recommandation concerne la clarification du financement satisfaisant pour les organismes territoriaux qui sollicitent l'aide du SCATA, section 31. Les témoins ont indiqué que le financement satisfaisant est déterminé par le ministre sans seuils définis, ce qui crée une incertitude pour les partenaires territoriaux. Une observation potentielle :

Le comité encourage l'élaboration de critères objectifs et communiqués publiquement afin de guider l'évaluation par le ministre de l'adéquation du financement des tribunaux territoriaux qui demandent le soutien du SCATA.

La quatrième recommandation consiste à mesurer les résultats de la modernisation du SCATA. Le comité a entendu que la modernisation apporterait d'importantes améliorations administratives aux tribunaux territoriaux. Néanmoins, les méthodes spécifiques permettant de mesurer l'équité, l'efficacité ou l'indépendance n'ont toujours pas été détaillées. L'observation potentielle est la suivante :

Le comité encourage le SCATA à adopter et à rendre compte d'indicateurs de performance normalisés tels que les délais de traitement des dossiers, les mesures d'accessibilité et les garanties indépendantes pour les tribunaux soutenus en vertu de la section 31.

La cinquième recommandation concerne le suivi des répercussions à long terme des ententes de soutien fédérales-territoriales. Le comité souligne le risque d'une dépendance territoriale à long terme à l'égard des services administratifs fédéraux. Observation potentielle :

The committee encourages the inclusion of capacity-building provisions in future agreements with periodic evaluations to ensure that federal support strengthens rather than replaces local tribunal capacity.

I put those forward in the hopes that it could stimulate some discussion on those issues, and potential observations if adopted by the committee.

Senator Batters: I support each of these and think they are well founded. I have a couple of very small technical suggestions. In number three, the first time that it says the acronym of ATSSC, I think you should spell out the full name first and then use the ATSSC after that. Then I have a couple of other very small things that I will not bother the committee with but will just relay to the clerk.

Senator Simons: I'm glad you put the issue of satisfactory funding in because that was something I had come back to in my questioning.

The issue of the other provinces is well communicated too. So thank you for this work.

Senator Miville-Dechêne: I am wondering — and please excuse me if it is because of my lack of knowledge — if we can have national criteria-based frameworks on judicial positions considering that Quebec has some differences? I know it is in provincial courts in general, but is there enough of a resemblance between all the systems that we can have national criteria? That is a better way of formulating my question. If we take out “national” published criteria-based framework, for example, if a province uses more of the Unified Family Court, there may be some preferences. I'm not an expert. I'm just saying that I am a little worried about the “national” word because provinces make their own choices sometimes. I don't know if this makes sense.

The Chair: I am sensitive to the issue. Senator Oudar, do you have any comment on that? I just don't know the answer.

Senator Batters: I think taking out the word “national” but retaining the rest of it accomplishes a similar situation to what you wanted to say. It is having Justice Canada do it; it is indicating that it is supporting fairness and transparency for all provinces and territories, so I think that it accomplishes the same thing.

Le comité encourage l'inclusion de dispositions relatives au renforcement des capacités dans les futurs accords, assorties d'évaluations périodiques afin de garantir que le soutien fédéral renforce les capacités des tribunaux locaux plutôt que de les remplacer.

Pour conclure, j'ai présenté ces cinq recommandations dans l'espoir qu'elles puissent susciter une discussion sur ces questions et donner lieu à des observations éventuelles si elles étaient adoptées par le comité.

La sénatrice Batters : Je soutiens chacune de ces recommandations, et je pense qu'elles sont bien fondées. J'ai quelques petites suggestions d'ordre technique à formuler. Dans le point numéro trois, la première fois que l'acronyme « SCATA » apparaît, je suis d'avis que vous devriez d'abord écrire le nom complet, c'est-à-dire le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, pour ensuite ajouter l'acronyme. J'ai ensuite quelques autres petites remarques que je ne vais pas soumettre directement au comité, et que je vais me contenter de transmettre au greffier.

La sénatrice Simons : Je suis ravie que vous ayez abordé la question du financement satisfaisant, car c'est un point sur lequel j'étais revenue dans mes propres questions.

Les différents enjeux liés aux autres provinces sont également bien communiqués. Merci donc pour cet excellent travail.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je me demande — et veuillez m'excuser si cela est dû à mon manque de connaissances —, si nous pouvons avoir des cadres nationaux fondés sur des critères pour les postes judiciaires, étant donné que le Québec présente certaines différences? Je sais que cela concerne généralement les tribunaux provinciaux, mais y a-t-il suffisamment de similitudes entre tous les systèmes pour que nous puissions avoir des critères nationaux? C'est une meilleure façon de formuler ma question. Si l'on retire le cadre national publié fondé sur des critères, par exemple, si une province utilise davantage le tribunal unifié de la famille, il peut y avoir certaines préférences. Je ne suis pas une experte. Je dis simplement que je suis un peu inquiète au sujet du terme « national », car les provinces font parfois leurs propres choix. Je ne sais pas si cela a du sens.

Le président : Je suis sensible à cette question. Sénatrice Oudar, avez-vous un commentaire à faire à ce sujet? Je ne connais tout simplement pas la réponse.

La sénatrice Batters : Je pense que supprimer le terme « national » tout en conservant le reste permet d'obtenir un résultat similaire à ce que vous vouliez dire. C'est le ministère de la Justice du Canada qui s'en charge; cela montre qu'il soutient l'équité et la transparence pour toutes les provinces et tous les territoires, donc je pense que cela permet d'obtenir le même résultat.

The Chair: Yes. If we take out the word “national,” it would satisfy that issue; we don’t want to step on any jurisdictional toes.

I don’t want to rush this, but does anyone have any further comments?

Senator Batters: I would also suggest that rather than only putting the observations, the short factual parts before it provides some good context. I would suggest that also be included.

The Chair: Okay. Thank you. Would the analysts be able to accomplish it? Yes. Okay. Unless there are any other questions — these are numbered 1 to 5 — I would ask that all of these observations be attached to the report.

Senator K. Wells: Could you say “as amended?” You amended number two.

The Chair: Yes. Absolutely.

Senator K. Wells: Okay.

The Chair: Okay. It is agreed? Thank you very much.

Senator Oudar has recommendations, and let’s deal with that issue.

[*Translation*]

Senator Oudar: Thank you for going ahead of me as I had suggested, because, indeed —

Yes, the translation can be handed out. Both pages are translated, so it can be given to the interpreters. I do not know whether they have it.

[*English*]

The Chair: Should we send it first? You could just give them this, if you want.

We will take a picture. I will ask now Senator Oudar to speak to her observations.

[*Translation*]

Senator Oudar: We are addressing the same objectives you shared in the five observations you made earlier.

You received an electronic copy in both official languages of the recommendation regarding an addition to the report.

Le président : En effet. Si nous supprimons le terme « national », cela nous permet de résoudre ce problème; nous ne voulons empiéter sur aucune compétence juridictionnelle.

Je ne veux pas précipiter les choses, mais quelqu’un a-t-il d’autres commentaires à faire?

La sénatrice Batters : Je suggérerais également, plutôt que de se contenter de présenter les observations, d’ajouter les brèves parties factuelles qui précèdent afin de fournir un contexte approprié. Je suggérerais également de les inclure.

Le président : D’accord. Merci. Les analystes seraient-ils en mesure de le faire? Oui. D’accord. À moins qu’il n’y ait d’autres questions à propos des recommandations numérotées de 1 à 5, je demanderais que toutes ces observations soient jointes au rapport.

Le sénateur K. Wells : Pourrions-nous ajouter « tel que modifié » au texte? Après tout, nous venons de modifier la deuxième recommandation.

Le président : Oui, tout à fait.

Le sénateur K. Wells : Très bien.

Le président : D’accord. C’est convenu? Merci beaucoup.

Nous allons à présent écouter les recommandations de la sénatrice Oudar.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Merci d’avoir commencé avant moi à ma suggestion, parce que, effectivement —

Oui, on pourrait donner la traduction. Les deux pages sont traduites, donc on pourrait les donner aux interprètes. Je ne sais pas s’ils les ont.

[*Traduction*]

Le président : Devrions-nous envoyer le texte ainsi modifié? Vous pouvez simplement leur transmettre cette copie, si vous voulez.

Nous allons prendre une photo. Je vais maintenant demander à la sénatrice Oudar de nous faire part de ses observations.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : On traite des mêmes objectifs que ceux que vous avez partagés dans les cinq observations qui ont été faites précédemment par vous-même.

Vous avez reçu une copie électronique dans les deux langues officielles de la recommandation ayant trait à un ajout au rapport.

First, there is a context explaining the reason for the recommendation, which I will not repeat in full. However, I would like to draw your attention to the context of the second and third paragraphs of the document, which call for impact assessments to be carried out. These assessments would have been useful to the committee in order to properly analyze the scope of the issues relating to Divisions 30 and 31 of Part 5. They would also have helped us to support our analyses.

We would have liked to see more in-depth studies to ensure that the department is complying with the principles of the *Jordan* decision. There are obligations regarding time limits, but there are also obligations that the Supreme Court imposes on the government, including structuring its justice system to address delays and inequities.

I will read the recommendation I wanted to make. I believe it could easily be included in your second recommendation, which would allow the wording to be broadened to avoid repetition:

The committee recommends that the government develop and publish studies — I am prepared to take out the word “national” — on judicial resource allocation and its impact on court delays, taking into account the principles established in the *Jordan* decision. The committee recommends that these analyses be made available to the public.

I think I also agree with your commitment to transparency; it is key to conducting analyses that will also be publicly available.

[English]

The Chair: I would err on the side of leaving in exact wording because it is *Jordan* specific, and it was of deep concern that they couldn't answer the question. I will let other senators make any comments. Are we all in agreement with Senator Oudar's position?

Senator Batters: Thank you for bringing these recommendations forward because I think this was such a crucial part of this — these two parts that they asked us to examine, especially because there was just a media article a few days before that where it indicated that 10,000 charges had been dropped due to *Jordan* delays that did not accord with the *Jordan* decision. It is very important that the Department of Justice recognizes this, and they should have been prepared to answer those types of questions when they came to this committee, especially in light of that media article that had recently come out.

I do support this, and I would suggest one minor change. Near the end of the first paragraph, where it says “Justice officials,” because it is the first time that we are mentioning them in this one, I would maybe put “Department of Justice officials,” just so

Auparavant, il y a un contexte qui explique la raison de la recommandation, que je ne reprendrai pas entièrement. Cependant, je vais attirer votre attention sur le contexte des deuxième et troisième paragraphes du texte, où l'on demande que des analyses d'impact soient faites. Ces analyses auraient été utiles pour le comité pour qu'il fasse une bonne analyse de l'ampleur des enjeux liés aux sections 30 et 31 de la partie 5. Cela nous aurait également aidés à appuyer nos analyses.

On aurait souhaité avoir des études plus approfondies qui nous auraient permis de nous assurer que le ministère respecte les principes de l'arrêt *Jordan*. Il y a des obligations quant aux délais, mais aussi des obligations que la Cour suprême impose au gouvernement, qui sont notamment de structurer son système de justice pour remédier aux délais et aux effets d'iniquité.

Je vais la lire la recommandation que je souhaitais faire. Je crois qu'elle peut très bien s'inclure dans votre recommandation 2, ce qui permettrait d'élargir le libellé pour éviter de se répéter :

Le comité recommande au gouvernement de constituer et produire des études — je suis prête à enlever le national — sur l'affectation judiciaire et sur les incidences sur les délais judiciaires en tenant compte des principes fixés dans l'arrêt *Jordan*. Le comité recommande de rendre ces analyses accessibles au public.

Je pense que je rejoins également vos objectifs de transparence; c'est la clé pour mener des analyses qui sont aussi accessibles aux citoyens.

[Traduction]

Le président : Je préfère conserver la formulation exacte, car elle concerne spécifiquement l'arrêt *Jordan*, et le fait qu'ils n'aient pas pu répondre à la question était très préoccupant. Je laisserai les autres sénateurs faire leurs commentaires. Sommes-nous tous d'accord avec la position de la sénatrice Oudar?

La sénatrice Batters : Merci d'avoir présenté ces recommandations, car je pense que c'était un élément essentiel, d'autant plus qu'un article paru dans les médias quelques jours auparavant indiquait que 10 000 chefs d'accusation avaient été abandonnés en raison de retards dans l'application de l'arrêt *Jordan*. Il est très important que le ministère de la Justice en soit conscient, et il aurait dû être prêt à répondre à ce type de questions lorsqu'il s'est présenté devant ce comité, surtout à la lumière de cet article récemment publié dans les médias.

Je soutiens cette proposition, mais je suggérerais d'y apporter une modification mineure. Vers la fin du premier paragraphe, là où il est question des « responsables de la justice », comme c'est la première fois que nous les mentionnons dans ce document, je

that people don't think it is some other aspect of the justice system. Thank you.

[*Translation*]

Senator Oudar: With the correction.

It is the same thing, I completely agree. In French and English too. I would make the same correction.

[*English*]

The Chair: All right. Are there any other comments? Senator Pate and Senator Clement have arrived. The good news is that we just got unanimous support for five observations and now six, almost.

Senator Clement: I like the chuckles, so I am going to stay cool.

The Chair: We're discussing Senator Oudar's observation. Senator Pate, do you have any comments?

Senator Pate: No. I think this is great. Thank you, Senator Oudar, for introducing it.

The Chair: Senator Clement, do you want to take a couple of seconds to —

Senator Clement: Sorry. I had to be in the chamber until the very last minute. I'm good. Thank you.

The Chair: All right.

Senator Miville-Dechêne: I have a question. We were asking ourselves if we wanted more transparency on the fact that other provinces had asked for more resources, but all of that was secret. We know how many judges altogether are missing from Canada, but we don't know the breakdown by provinces. This is considered confidential information and the provinces do not release it. Maybe not the federal way. Should we ask for transparency or is it out of order? I was a bit surprised that we could know how many resources were missing in each province.

The Chair: If you want something more specific, you could put forward some words on that.

Senator Miville-Dechêne: In English? And to be more transparent — at the end of the observation — regarding the number of vacancies of judges in each province.

proposerais peut-être de préciser « responsables du ministère de la Justice », afin que les gens ne pensent pas qu'il s'agit d'un autre aspect du système judiciaire. Je vous remercie.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Avec la correction.

C'est la même chose, je suis tout à fait d'accord. En français et en anglais aussi. Je ferais la même correction.

[*Traduction*]

Le président : Très bien. Y a-t-il d'autres commentaires? La sénatrice Pate et la sénatrice Clement viennent tout juste d'arriver. La bonne nouvelle, c'est que nous venons d'obtenir un soutien unanime pour cinq recommandations, et maintenant six, presque.

La sénatrice Clement : J'aime bien entendre tous ces rires étouffés, alors je vais m'abstenir d'intervenir pour le moment.

Le président : Nous discutons actuellement de l'observation de la sénatrice Oudar. Sénatrice Pate, auriez-vous des commentaires à faire?

La sénatrice Pate : Non, pas vraiment. Je trouve ces observations formidables. Merci, sénatrice Oudar, de les avoir présentées.

Le président : Sénatrice Clement, souhaitez-vous prendre quelques secondes pour...

La sénatrice Clement : Désolée. J'ai dû rester dans l'enceinte jusqu'à la dernière minute. Je n'ai rien à ajouter pour le moment, merci.

Le président : Excellent.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'ai une autre question. Nous nous demandions si nous voulions plus de transparence sur le fait que d'autres provinces avaient demandé davantage de ressources, mais tout cela était secret. Nous savons combien de juges manquent au total au Canada, mais nous ne connaissons pas la répartition par province. Ce type de renseignement est considéré comme confidentiel, et les provinces ne les divulguent donc pas. Ce n'est peut-être pas la manière de procéder à l'échelon fédéral. Devrions-nous exiger davantage de transparence, ou est-ce hors de propos? J'ai été quelque peu surprise que nous puissions savoir combien de ressources manquaient dans chaque province.

Le président : Si vous souhaitez quelque chose de plus précis, vous pouvez proposer quelques mots à ce sujet.

La sénatrice Miville-Dechêne : En anglais? Et pour plus de transparence, à la fin de l'observation, concernant le nombre de postes vacants de juges dans chaque province.

The Chair: Yes. We can make that observation, and we don't have to worry about it.

Senator Miville-Dechêne: Maybe they will just say that we can't do that.

The Chair: I think it was concerning that they were not able to answer Senator Oudar's direct questions, and this is what we are not happy with. There is no excuse for that, probably.

Senator Batters: Are you speaking about a federally appointed judge or all judges, including provincially appointed ones? Because for the federal ones, they do actually break it down on their Justice Canada website. Every month, near the start of the month, they list what the vacancies are for the federally appointed positions, but it is only federal ones.

Senator Miville-Dechêne: [Technical difficulties] — just with my remark. What stays is that we don't know if provinces have requested additional judges. We were told that they had to fill up a form, send the form and then Senator Oudar asked, "So can we know," and they said, "No." Are we interested in knowing if they asked for more? There are vacancies, but did they ask for more and they just chose Ontario? Why is that?

[Translation]

Senator Oudar: I would be careful about the request, because the provinces themselves may have been the ones asking the federal government for a confidentiality agreement. It was not clear. I drafted the recommendation so that I would not be told we did not get the information because of the provinces. We would like the Department of Justice to conduct a critical analysis to see whether the *Jordan* decision is being respected. How should they go about it, and with what information? I would leave that up to them.

Senator Miville-Dechêne: You are speaking more broadly, and that is great. I think it makes sense.

Senator Oudar: This is to avoid being told that we could not get it because the provinces did not want to give their consent. We understood that this was the response we received. So we went to a slightly higher level to ensure we had the information from a Canadian perspective, because we must not forget that the *Jordan* decision is applicable throughout Canada.

Senator Miville-Dechêne: You are correct. I think I am being a little too precise or journalistic here. So let's go back to the big picture.

Le président : Oui. Nous pouvons faire cette observation, et nous n'avons pas à nous en inquiéter.

La sénatrice Miville-Dechêne : Peut-être diront-ils simplement que nous ne pouvons pas continuer en ce sens.

Le président : Je pense qu'il était préoccupant qu'ils n'aient pas été en mesure de répondre aux questions directes de la sénatrice Oudar, et c'est ce qui nous déplaît. Il n'y a probablement aucune excuse à cela.

La sénatrice Batters : Parlez-vous d'un juge nommé par le gouvernement fédéral ou de tous les juges, y compris ceux nommés par les provinces? Parce que pour les juges fédéraux, ils fournissent effectivement des informations détaillées sur le site Web de Justice Canada. Chaque mois, vers le début du mois, ils publient la liste des postes vacants pour les fonctions nommées par le gouvernement fédéral, mais il s'agit uniquement des postes sous réglementation fédérale.

La sénatrice Miville-Dechêne : [Problèmes techniques]... juste une remarque. Ce qui reste, c'est que nous ne savons pas si les provinces ont demandé des juges supplémentaires. On nous a dit qu'elles devaient remplir un formulaire, l'envoyer, puis la sénatrice Oudar a demandé: « Pourrions-nous le savoir? », et ils ont répondu par la négative. Voulons-nous savoir si elles ont demandé davantage? Il y a des postes vacants, mais ont-elles demandé davantage et ont-elles simplement choisi l'Ontario? Pourquoi?

[Français]

La sénatrice Oudar : Je serais prudente dans la demande qu'il faut faire, parce que ce sont peut-être les provinces elles-mêmes qui ont demandé un engagement de confidentialité au fédéral. Ce n'était pas clair. J'ai rédigé la recommandation pour ne pas me faire répondre que c'est à cause des provinces qu'on n'a pas eu l'information. On souhaite qu'il y ait une analyse critique qui soit faite par le ministère de la Justice pour voir si l'arrêt *Jordan* est respecté. Comment doivent-ils y arriver, et avec quelle information? Je leur laisserais cela.

La sénatrice Miville-Dechêne : Vous restez plus large et c'est très bien. Je pense que cela a du sens.

La sénatrice Oudar : C'est pour éviter que l'on nous réponde qu'on ne peut pas l'avoir, parce que ce sont les provinces qui ne veulent pas donner leur consentement. On a compris que c'était la réponse qu'on a eue. Nous sommes donc allés à un niveau un peu plus élevé pour s'assurer d'avoir l'information d'un point de vue canadien, car l'arrêt *Jordan*, il ne faut pas oublier, s'applique partout au Canada.

La sénatrice Miville-Dechêne : Vous avez raison. Je pense que je suis un peu trop précise ou journalistique dans ce cas. Retournons donc à la vue d'ensemble.

Senator Oudar: I completely agree with you. We also need to be careful about what we ask for.

[*English*]

The Chair: If we do a study on trial delay, building on the last study, these kinds of questions will be put to the Department of Justice very pointedly. We may deal with that. We would be in control of that, actually, in those questions.

Senator Pate: I don't remember in the response, but I know from other contexts that one of the issues that is also coming up is a number of judges who have been on the bench a long time and are going supernumerary and so they are working basically halftime, which takes up positions. That means that you are not dealing with all the court delays as well as illnesses. It may be that there are some privacy issues where we don't get those details. But I don't recall us even getting that kind of information when you asked.

The Chair: All right. Are there any other comments on Senator Oudar's recommendations for observation? If there is not, then I think we will accept that, and you will format it in the same manner as the other ones, yes?

Okay. I just remind everybody that we will have the Honourable Sean Fraser, Minister of Justice, to comment on Bill C-15 on Wednesday, February 4, 2026, as per the steering committee's plan. This committee will proceed to finalize and adopt its report shortly following his testimony. This is the plan.

I believe senators, we are at the point where there is no other business. Once again then, the plan is for the steering committee to consider your advice based on today's discussion. The parliamentary analysts will produce a draft report, and that draft report will be circulated to all committee members for final review and adoption on February 4, 2026, in time for us to meet the Friday, February 13 reporting date.

I guess if there is some information that we want to incorporate, having heard the minister, we will give further instructions in that regard on February 4. Are there any questions?

Thank you, everyone.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Oudar : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Il faut être prudent dans ce que l'on demande aussi.

[*Traduction*]

Le président : Si nous menons une étude sur les retards dans les procès, en nous appuyant sur la dernière étude, ce genre de questions sera posé de manière très directe au ministère de la Justice. Nous pourrions nous en occuper. En fait, nous aurions le contrôle sur ce type de questions.

La sénatrice Pate : Je ne m'en souviens pas dans la réponse, mais je sais d'autres contextes qu'un des problèmes qui se pose également est celui d'un certain nombre de juges qui occupent leur poste depuis longtemps et qui deviennent surnuméraires, de sorte qu'ils travaillent essentiellement à mi-temps, ce qui occupe des postes. Cela signifie que vous ne traitez pas tous les retards judiciaires ni les maladies. Il se peut qu'il y ait des questions de confidentialité qui nous empêchent d'obtenir ces détails. Par contre, je ne me souviens pas que nous ayons obtenu ce type de renseignements lorsque vous nous les avez demandés.

Le président : Très bien. Y a-t-il d'autres commentaires par rapport aux recommandations formulées par la sénatrice Oudar? Si ce n'est pas le cas, je pense que nous allons les accepter, et vous les formaliserez de la même manière que les autres, n'est-ce pas?

D'accord. Je rappelle à tout le monde que M. Sean Fraser, ministre de la Justice, viendra commenter le projet de loi C-15 le mercredi 4 février 2026, conformément au plan mis en place par le comité directeur. Ainsi, le Comité procédera à la finalisation et à l'adoption de son rapport peu après son témoignage. Tel est le plan.

Je crois, mesdames et messieurs, que nous avons épuisé tous les points à l'ordre du jour. Je le répète, le comité directeur examinera vos recommandations à la lumière des discussions d'aujourd'hui. Les analystes parlementaires vont plancher sur un rapport préliminaire, qui sera distribué à tous les membres du Comité pour examen final et adoption le 4 février 2026, afin que nous puissions respecter la date limite du vendredi 13 février.

Je suppose que s'il y a des renseignements que nous souhaitons intégrer, après avoir entendu le ministre, nous allons fournir des instructions supplémentaires à ce sujet dès le 4 février. Y a-t-il des questions?

Merci à tous.

(La séance est levée.)